Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260605-97_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le vendredi 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vendredi vingt-neuf mai conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 28
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 28
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, M. ROPERT Lilian, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan.

Absents Excusés :

M. NICOLLE Henri procuration à M. DELINOTTE Thibault, Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme ROBIN Véronique, Mme. HUON Christine procuration à M. BODIN Gilles, M. BELLANGER Rodolphe.

Mme LAMART Dominique a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 29 mai 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est lu et arrêté.

97_06_2026 – SENATORIALE 2026 - ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur *NOR : INTP2611651C* relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. BOURTOURAULT ;
- M. BODIN ;
- M. DELINOTTE ;
- Mme ROBIN ;

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260605-97_06_2026-DE

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste « Le conseil municipal uni pour les sénatoriales » :

Numéro	Genre	Prénom	NOM
1	H	Arnaud	MORVAN
2	F	Valérie	LE BOULER
3	H	Henri	NICOLLE
4	F	Dominique	LAMART
5	H	Lilian	ROPERT
6	F	Nadia	NEDJAR
7	H	Olivier	PRIMAULT
8	F	Laurence	CARRER
9	H	Philippe	MENEUST
10	F	Agnès	BLANCHARD
11	H	Gaëtan	BOUVET
12	F	Véronique	ROBIN
13	H	Thibault	DELINOTTE
14	F	Karine	BOURUMEAU-FLORET
15	H	Ronan	BLANCHARD
Supplémentaires	F	Béatrice	TANCEREL
Supplémentaires	H	Gilles	BODIN
Supplémentaires	F	Christine	HUON
Supplémentaires	H	Anthony	CHENAIS
Supplémentaires	F	Catherine	LESAGE

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260605-97_06_2026-DE

28 conseillers municipaux concernés : 15 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- ***liste*** « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** : 28 voix

Le quotient applicable est : 28 / 15 = 1,86

La ***liste*** « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** obtient : 28/ 1,86 = 15.05, soit 15 sièges

Ainsi, 15 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** : 15 sièges

d) <u>Élection des délégués suppléants</u>

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

28 conseillers municipaux concernés : 5 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- ***liste*** « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** : 28 voix

Le quotient applicable est : 28/ 5 = 5.6

La ***liste*** « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** obtient : 28 / 5.6 = 5, soit 5 sièges

Ainsi, 5 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « **Le conseil municipal uni pour les sénatoriales »** : 5 sièges

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

